





ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES:

Identifiant (N° étranger) : 7603077017

N° de la demande : 7601202011030040727

DATE D'ÉMISSION: 04/01/2021

Nom de naissance : BIZANDRY

MANDAVOLA Nom d'usage :

Prénom : BRIAND PAMPHILE

Né(e) le : 03/10/2000

A: MAHAJANGA, MADAGASCAR

Nationalité : MALGACHE Adresse : 88 BOULEVARD

D'ORLEANS 76100 ROUEN FRANCE

Le 04/01/2021, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour temporaire, valable du 15/11/2020 au 14/11/2021 portant la mention Etudiant- élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

